

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

Réf: CCAS23_58

Effectif légal : 13 Effectif réel : 12

Présents : 10 Pouvoir : 1 Absent: 1

Date de la convocation : 2 novembre 2023

PRÉSENTS: Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Mireille BARREAULT, Monique GOHIER, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Monique GIL, Roselyne NAVEAU, Vincent BAUDOUX.

POUVOIR:

Corinne JARASSIER représentée par D RENAUD

ABSENT: Caroline DELPHIN.

DÉLIBÉRATION N°58

RAPPORTEUR: Christian MICHAUD

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N°3- ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2023 – EHPAD LOUIS ARAGON

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2023 de l'EHPAD Louis Aragon a été approuvé le 6 avril 2023.

L'EHPAD a connu une hausse des charges de personnel sur l'année 2023.

Le recours aux personnels intérimaires pour pallier les absences à engendré une hausse très marquée des coûts sur ce chapitre budgétaire.

Il est donc nécessaire de l'augmenter en vue d'assurer les dépenses à venir d'ici à la fin de l'exercice budgétaire.

Il est proposé d'effectuer la décision modificative sur le budget de l'EHPAD :

EPRD 2023		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	US TO STAN	
EHPAD - SECTION SOINS	Article	Montant
Chapitre 12 – Dépenses afférentes au personnel	64111	40 000,00 €
The second secon	Total	40 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
EHPAD - SECTION HEBERGEMENT	Article	Montant
Chapitre 17 – Produits de la tarification	73522111	40 000,00 €

Après en avoir délibéré, le CCAS

- autorise la décision modificative n°3 ci-dessus sur l'EPRD 2023 de l'EHPAD Louis Aragon;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires.

VOTE	Dominique CHALLOT, secrétaire de séance
UNANIMITÉ	Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
	sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
	le
	isureal o
	MAINE MAINE
	No. of the last of
	30